

Encore un effort, Messieurs des syndicats !

Autor(en): **Cossy, Catherine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Encore un effort, Messieurs des syndicats !

Les syndicats ne défendent pas toujours l'égalité salariale avec l'ardeur voulue.

Une convention collective, même fraîchement renouvelée, n'est pas toujours gage d'égalité de salaires : les négociations dans l'industrie graphique qui ont abouti en automne 1988 le prouvent. La convention collective continue à prévoir deux catégories de salaires, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes. Dès le 1er janvier de cette année, une ouvrière auxiliaire reçoit 2355 francs par mois, un ouvrier non qualifié 2710 francs. A coups d'augmentation du salaire mensuel de 70 francs par année, l'égalité n'est prévue que pour l'année 1993... douze ans après l'inscription de son principe dans la Constitution.

La commission féminine du Syndicat du livre et du papier a tout fait avant et pendant les négociations pour obtenir la suppression de cette injustice, mais a dû s'incliner. Marianne Meyer, de la commission : « Les femmes ont été sacrifiées à un intérêt jugé supérieur, l'unité ». Pour la première fois en effet, les trois syndicats de la branche négociaient ensemble un contrat collectif avec les patrons et n'ont pas voulu remettre en question tout un édifice — durement négocié il est vrai — au nom de la seule égalité entre hommes et femmes.

Femmes syndicalistes : entre deux chaises

En mars déjà, la commission féminine du SLP avait alerté l'opinion publique sur la tentative des employeurs de réaliser l'égalité par le bas, en réduisant les salaires des hommes. Les hommes à ce moment-là étaient prêts à se mobiliser, remarque Marianne Meyer. Ils ont été moins empressés lorsqu'il s'est agi de faire remonter les salaires des femmes. Selon Marianne Meyer, qui faisait partie de la délégation syndicale (deux femmes et dix hommes) négociant avec le patronat, les employeurs semblaient prêts à accepter que les auxiliaires — femmes et hommes — font un travail de valeur égale. Ils rechignaient bien sûr sur le niveau du salaire (le plus bas possible). Entretemps, les négociations avaient atteint une phase très critique, les patrons voulant abolir une tradition à laquelle le plus petit des syndicats (les litho-



Les vendeuses sont parmi les premières victimes de la discrimination.

(Photo BIT)

graphes) tenait beaucoup : celle de la formation de l'épargne : le patron et l'employé-e versent chaque mois 50 francs sur un carnet d'épargne bloqué.

Lorsque les représentants des patrons ont laissé entrevoir qu'ils allaient céder sur ce point, les collègues masculins étaient prêts à accepter tout le reste. « Nous aurions pu obtenir plus », constate amèrement Marianne Meyer. La commission féminine tente pour le moment de trouver une ouvrière qui soit d'accord de déposer plainte : « Elle obtiendrait immédiatement 350 francs supplémentaires par mois ». Aucune toutefois ne veut risquer ce pas. Peut-être une étrangère qui retourne au pays ou une femme qui arrive à la retraite, espère Marianne Meyer.

Les syndicats, où les hommes sont enco-

re en éclatante majorité (les femmes représentent 12 % de l'effectif de l'USS), sont-ils vraiment en mesure de défendre les intérêts des salariées ? Oui et non, répond Ruth Dreifuss de l'USS. Depuis 1981, l'égalité de salaires a la priorité dans toutes les revendications. Les meilleurs résultats ont été obtenus dans l'horlogerie et la chimie, cette dernière branche prévoyant même un barème détaillé des salaires qui ne se limite pas aux salaires minimums. Il est vrai qu'il peut y avoir des conflits entre les différents objectifs et l'égalité de salaires n'est pas forcément celui qui gagne, reconnaît-elle. La solution acceptée dans l'industrie graphique est mauvaise, mais il ne faut pas oublier que c'était la négociation la plus difficile de l'année 1988.

Catherine Cossy